

## NOTICE POUR REMPLIR VOTRE FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION

### Pourquoi recevez-vous ce formulaire

1. Vous êtes un nouvel adhérent ou une nouvelle adhérente et nous devons attester de votre résidence fiscale ,
2. Vous avez une adresse courrier ou fiscale hors de France et nous n'avons pas d'information précise sur votre résidence fiscale,
3. Vous avez une adresse courrier ou fiscale en France mais vous nous avez déclaré précédemment avoir une autre résidence fiscale,
4. Vous nous aviez précédemment communiqué un formulaire d'auto-certification mais sa date de validité dépasse aujourd'hui les 5 ans,
5. Un changement a eu lieu depuis votre dernière auto-certification, par exemple une modification de votre adresse fiscale, et nous devons vous faire confirmer vos différentes résidences fiscales

### Composition du courrier

#### Vous avez reçu soit :

- Un formulaire prérempli que vous devrez dater, signer et nous retourner s'il est conforme à votre situation au 31/12 de l'année précédente qui correspond à l'année fiscale déclarée :
  - Si des éléments de signalétique ou d'adresse ne sont pas alimentés, merci de les compléter en lettres capitales de préférence ;
  - Si au moins une des informations retournées ne correspond pas à votre situation, merci de bien vouloir télécharger la version vierge du formulaire et suivre les instructions ci-dessous pour son alimentation
- Un formulaire vierge que vous devez renseigner en totalité et nous retourner avec des informations conformes à votre situation au 31/12 de l'année précédente (année fiscale déclarée)

### Informations générales sur la saisie

Chaque information alimentée manuellement doit être lisible :

- Merci de privilégier les lettres capitales
- Merci de ne pas barrer des informations : si vous constatez une erreur de saisie, vous devrez recommencer sur un nouvel exemplaire vierge .

L'indication de votre résidence fiscale autre que France ou Etats Unis

- L'administration fiscale exige un format particulier : nous vous remercions de **vérifier sur la notice explicative liée aux différents formats des TIN**
- Si votre pays de résidence fiscale ne vous fournit pas de TIN, indiquer le TIN = **N/A**

### La représentation des adhérents

- La situation des mineurs doit être précisée et un des responsables légaux devra signer en indiquant son nom et sa qualité de représentant légal
- La situation des adhérents sous tutelle être précisée et son tuteur devra signer en indiquant son nom et sa qualité de tuteur ou de mandataire
- La situation des adhérents sous mandat de justice doit être précisée et son mandataire devra signer en indiquant son nom et sa qualité de mandataire

## NOTICE POUR REMPLIR VOTRE FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION

- La situation des adhérents sous curatelle simple doit être précisée et son curateur devra signer en indiquant son nom et sa qualité de curateur
- Dans le seul cas d'une curatelle de type renforcée, les 2 signatures du curateur et de l'adhérent sont requises

### **Comment vos données sont utilisées**

3 déclarations sont à faire par les institutions financières :

Avant le 15 juillet de chaque année nous déclarons l'état de vos comptes à la DGFIP française qui le remonte à ses partenaires signataires de l'accord AOEI.

Les pays concernés se réservent le droit de revenir sur les données envoyées afin de contrôler les personnes déclarées.

Avant le 31 mars de chaque année, nous envoyons à la DGFIP française une liste des personnes pour lesquelles nous n'avons pas la bonne information fiscale sur l'année considérée :

- Tin non indiqué ou avec un format incorrect
- Pas d'attestation d'auto-certification valide sur l'année fiscale déclarée

Ces personnes seront déclarées chaque année jusqu'à la régularisation de leur situation